

Réfugiés mineurs : un département présente la facture à l'Etat



SAÛNE-ET-LOIRE. André Accary est en colère. Le président (LR) du conseil départemental de Saône-et-Loire voit sa générosité bien mal récompensée. « Dans le cadre d'un accord avec l'Etat, la Saône-et-Loire doit accueillir 32 réfugiés mineurs. C'est normal car c'est de sa compétence », dit-il. Mais il ajoute : « Le problème, c'est qu'aujourd'hui on vient de dépasser le nombre de 150 réfugiés mineurs et on ne peut plus payer. »

Le coût de cet accueil est estimé à 6 M€. « On est quand même cinq fois au-dessus de ce qui était convenu. Et ce n'est pas fini. L'Etat nous doit déjà 63 M€ pour les non-

compensations de l'année 2015, trop c'est trop. » Du coup, André Accary a pris une décision radicale : « J'ai signé un arrêté le 31 mai. Désormais, on facture à l'Etat, et donc à la préfecture, toutes les nouvelles dépenses. Ce n'est pas qu'on ne veut plus accueillir, c'est qu'on n'a plus les ressources. »

Pour prouver que la Saône-et-Loire souhaite rester accueillante, l'élu précise qu'il vient de permettre l'ouverture de quatorze nouvelles places, « mais avec facturation à l'Etat ». Pour faire face aux flux, la Saône-et-Loire a signé une convention avec Mâcon Habitat.

« Ces jeunes qui ont fui la guerre, fui

Daech, parfois avec leurs parents, il faut les loger, les nourrir, les accompagner, les former... Tout cela coûte cher. Et il faut des personnels. C'est une charge au coût galopant. »

André Accary a alerté le préfet, écrit à la ministre Laurence Rossignol le 15 avril, et a remis un dossier au ministre de l'Intérieur. Mais aucun n'a répondu. « Nos personnels font ce qu'il faut, mais l'Etat nous tourne le dos. Ce n'est ni supportable, ni acceptable. Nous avons beaucoup plus de réfugiés que d'autres départements, avec le TGV et l'autoroute A 6. Cela doit être pris en considération. »

ALAIN BOLLERY

C
tr
da
Fo
de
pre
cha
n'a

BR
De
m
Ile-
d'avo
d'hui
collèg
vant l
cour
sur l'a
ciaire
placée
d'une
fauteurs
te au ba
née d'a
des fonc